

AFFAIRE N° 20. - Aliénation de l'ex-terrain LORANS-DUSSAC
à la MONTAGNE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Nous avons reçu tout dernièrement une demande d'une société hôtelière représentée par Monsieur MASSONI, tendant à obtenir l'autorisation d'implanter un complexe hôtelier à la MONTAGNE. Cette société souhaiterait faire l'acquisition de l'ex-terrain LORANS-DUSSAC de 28 275 m² qui conviendrait parfaitement à l'opération envisagée.

Par ailleurs, cette société est d'accord sur le prix de 1 750 Frs le m², soit pour l'ensemble du terrain la somme de 49 481 250 Frs CFA.

La création de ce complexe hôtelier présentant un intérêt local certain, j'estime que cette aliénation pourrait se faire dans le cadre des dispositions de l'article 11 de l'arrêté ministériel du 1er Septembre 1955.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'aliénation de cet immeuble aux conditions fixées ci-dessus.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ce terrain que nous projetons de vendre est le terrain où se trouve l'actuel terrain de football de la Montagne. Il n'a aucune possibilité d'extension. Par contre, cette belle surface conviendrait à un hôtel et la somme de 49 000 000 nous permettrait d'acheter un autre terrain, ailleurs, à la Montagne, et d'y installer un complexe sportif, très bien pour la Montagne et même sur le plan diocésain. Cette opération nous semble bonne.

M. Bruno BOYER. - Ce terrain avait été acheté par nous récemment ?

LE MAIRE. - Nous avons acheté le terrain, il y a 6 ans.

M. Eric BOYER. - Dans combien d'années aurons-nous un autre terrain de foot-ball à la Montagne ?

M. TOMI. - J'aimerais que l'on inscrive que tout le monde approuve cette opération, en émettant le vœu qu'on ait bientôt un autre terrain de foot-ball à la Montagne.

LE MAIRE. - La recherche du nouveau terrain sera faite en même temps.

M. TOMI. - Il faut la totalité de la recette soit consacrée à la Montagne.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus, est adopté à l'unanimité.